

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 16 FÉVRIER 2026, À 19 h 30,
AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Sont présents(e)s : M. Michel Desbiens, maire
Mme Joannie Lajeunesse, conseillère
M. Serge Deschênes, conseiller
Mme Carole Deschênes, conseillère
M. Bernard Levesque, conseiller
M. Michel Beaulieu, conseiller
Mme Lysandre St-Pierre, conseillère
M. Marc Rainville, conseiller

Sont absents(e)s : M. Sylvain Girard, conseiller

Sont aussi présent(e)s : M^e François Corriveau, directeur général
M^e Clémence Richard, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-40

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 9 FÉVRIER 2026**

2026-41

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2026, à 16 h 45, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : Bernard Levesque
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2026, à 16 h 45, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1. Comité général spécial du 26 janvier 2026

4.1.1. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-42

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyée par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-43

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyée par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2026-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-44

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2026-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-45

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2026-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-46

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-47

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7. Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 10 décembre 2025

2026-48

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2026-02 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 10 décembre 2025 à 16 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8. Extension du réseau Hydro-Québec - avenue Jean-Noël-Tessier

2026-49

Attendu que la municipalité souhaite assurer l'alimentation électrique des nouveaux terrains du parc éco-industriel Jean-Noël-Tessier, incluant une partie du projet « Courant » de l'entreprise Hy2Gen;

Attendu que la Ville construit l'avenue Jean-Noël-Tessier, qui comportera une extension des réseaux d'aqueduc et d'égout, ce qui influence l'admissibilité et l'étendue du service de base applicable par Hydro-Québec pour un prolongement du réseau;

Attendu que le réseau de distribution électrique sera implanté dans l'emprise municipale en façade des lots à desservir;

Attendu que les plans et devis de construction pour l'avenue Jean-Noël-Tessier incluent l'emplacement des équipements municipaux à raccorder (lampadaires et station de pompage);

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2026-06 et d'autoriser monsieur Richard Fournier, ou son remplaçant, à signer la demande d'extension du réseau de distribution électrique d'Hydro-Québec et tous autres documents relatifs à la réalisation de cette infrastructure dans le parc éco-industriel Jean-Noël-Tessier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Comité général spécial du 2 février 2026

4.2.1. Mise à jour de la Politique de reconnaissance et de valorisation des employés

2026-50

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-05 et de procéder à l'adoption de la mise à jour de la Politique de reconnaissance et de valorisation des employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2. Projet d'implantation du service de premiers répondants médicaux (PR-1)

2026-51 Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2026-05 et de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Projet d'implantation du service de premiers répondants médicaux (PR-1) au ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3. Protocole d'entente - Refuge animal Le Chapitou

2026-52 Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2026-03 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente liant la Ville et le Refuge animal Le Chapitou en lien avec le *Règlement 2021-1022 concernant les animaux* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4. Protocole d'entente - La péninsule

2026-53 Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2026-04 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente liant la Ville et la péninsule concernant la fourniture de services liés au combat des incendies et à la prévention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-54 Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyée par : Serge Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2026-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6. Listes de comptes 2025-45, 2025-46, 2025-47, 2025-48, 2025-49 et 2025-50

2026-55 Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-06 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2025-45, 2025-46, 2025-47, 2025-48, 2025-49 et 2025-50 pour les périodes 45, 46, 47, 48, 49 et 50 de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. Comité général du 9 février 2026

4.3.1. Conversion du poste de technicien en génie civil - réalisation en poste d'ingénieur

2026-56

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-08 et de procéder à l'abolition du poste de technicien en génie civil - réalisation afin de créer un poste permanent d'ingénieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2. Fonds d'assurance responsabilité professionnelle - Barreau du Québec

2026-57

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a procédé à l'embauche de M^e Alex Marin à titre d'avocat;

Considérant que M^e Alex Marin est au service exclusif de la Ville de Baie-Comeau;

Considérant le Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-08 afin que la Ville de Baie-Comeau se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Alex Marin dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3. Fonds d'assurance responsabilité professionnelle - Barreau du Québec

2026-58

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a procédé à l'embauche de M^e Jessica Bilodeau à titre d'avocate;

Considérant que M^e Jessica Bilodeau est au service exclusif de la Ville de Baie-Comeau;

Considérant le Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-12 afin que la Ville de Baie-Comeau se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Jessica Bilodeau dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4. États financiers vérifiés de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

2026-59

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-03 et d'approuver les états financiers vérifiés de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5. Prévisions budgétaires 2026 de l'Office d'habitation de Manicouagan

2026-60

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-04 et d'approuver les prévisions budgétaires 2026 présentées par la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation de Manicouagan de 4 178 411 \$ prévoyant ainsi un déficit de l'ordre de 1 998 213 \$ et une participation financière de la municipalité à ce déficit de 173 749 \$.

De plus, la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM (remplacement, amélioration et modernisation) capitalisables et particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6. Révision de la Politique d'achat responsable

2026-61

Considérant que le seuil d'appel d'offres public a été modifié et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026, il est approprié d'effectuer la révision de la Politique d'achat responsable;

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-07 et d'accepter les modifications apportées à la Politique d'achat responsable.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la Politique d'achat responsable révisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7. Bail - partie du lot 3 403 195 - Parc des Pionniers (2, avenue Cabot)

2026-62

Considérant que les motifs de la demande sont raisonnables;

Considérant que la durée de l'occupation est permanente;

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2026-08 afin de louer au comité organisateur du Marché de Noël Manicouagan une partie du lot 3 403 195, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, située au parc des Pionniers (2, avenue Cabot), afin de permettre l'installation de quatre nouveaux kiosques, similaires à ceux existants, à l'emplacement identifié sur le plan joint.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4. Comité général du 16 février 2026

4.4.1. Appui au mouvement des cœurs bleus de l'Union des municipalités du Québec

2026-63

Considérant l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ);

Considérant les modifications apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET);

La Ville de Baie-Comeau appuie le mouvement des cœurs bleus de l'UMQ en soutien aux personnes immigrantes. Plus précisément, la Ville se joint à l'UMQ en demandant :

- La mise en place d'une clause de droits acquis pour les personnes pénalisés par l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ);
- La mise en place de mesures transitoires pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires déjà en poste;
- Le rétablissement du processus de traitement des demandes simplifié;
- Des solutions en main d'oeuvre réellement adaptées aux besoins des PME québécoises;

Il est proposé par : Serge Deschênes

Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2026-04 et d'appuyer les demandes de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.2. Protocole d'entente - Festival Vague de rires

2026-64

Il est proposé par : Serge Deschênes

Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-04 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, avec l'organisme « Vague de rires », prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 8 500 \$ annuellement ainsi qu'une aide financière de 10 000 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2026. Pour les années 2027 et 2028, le montant de l'aide financière sera indexé au 1^{er} janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.3. Renouvellement de l'engagement Municipalité amie des aînés (MADA)

2026-65

Il est proposé par : Serge Deschênes

Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-06 et de :

- Renouveler l'engagement de la Ville de Baie-Comeau envers la démarche MADA;
- D'autoriser madame Emmy Foster, agente de développement et responsable du dossier, à signer et déposer tous les documents relatifs à l'obtention de l'accréditation;
- Nommer madame Joannie Lajeunesse, conseillère, à titre de personne responsable des questions familles, aînés, jeunesse;
- Confirmer la composition du comité de pilotage et de suivi ainsi que le mandat lui étant attribué dans le cadre du renouvellement du plan d'action familles, aînés, jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.4. Déclaration de chien potentiellement dangereux

2026-66

Considérant que le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (ci-après le Règlement) prévoit les conditions auxquelles la Ville peut déclarer un chien potentiellement dangereux;

Considérant qu'en vertu du Règlement, la Ville peut, lorsque les circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou au gardien d'un chien de se conformer à des mesures qui visent à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;

Considérant l'événement survenu le 24 juillet 2025 impliquant un Golden Doodle, portant le numéro de médaille 1616, de couleur rousse nommé Nala et identifié au dossier 455 du Refuge animal Le Chapitou;

Considérant les conclusions du rapport d'expertise sur l'évaluation du chien concerné;

Considérant que la Ville n'a reçu aucune observation du propriétaire suite à la transmission du rapport d'expertise en date du 30 octobre 2025;

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-13 et de déclarer le chien Golden Doodle, portant le numéro de médaille 1616, de couleur rousse, nommé Nala et identifié au dossier numéro 455 du Refuge animal Le Chapitou, potentiellement dangereux en vertu des articles 8 et 9 du Règlement.

Il est également résolu d'ordonner au propriétaire de faire porter une muselière en tout temps au chien lorsqu'il est à l'extérieur, sauf lorsqu'il est dans sa cour lors de surveillance immédiate par son propriétaire.

Le propriétaire doit également respecter le Règlement provincial cité ci-dessus et le *Règlement 2021-1022 concernant les animaux* de la Ville de Baie-Comeau qui encadrent les chiens dangereux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.5. Remplacement de la résolution 2025-400 - Vente d'une partie du lot 3 683 668 - 1440, rue Menier

2026-67

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et de la directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-17 et de vendre à monsieur Kevin Côté et madame Elsa Simard le lot 3 683 668, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, contigu au 1440, rue Menier, d'une superficie approximative de 97,55 m², au prix de 500 \$, plus les taxes applicables.

La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge des acquéreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.6. Nomination - Société du port ferroviaire de Baie-Comeau (SOPOR)

2026-68

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-23 et de procéder à la nomination de madame Jessica Bilodeau à titre d'administratrice au sein du comité de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau (SOPOR), en remplacement de monsieur Richard Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.7. Abrogation de la résolution 2022-11 - Nomination - Corporation de gestion du port de Baie-Comeau (CGPBC)

2026-69

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-22 et d'abroger la résolution 2022-11 concernant la nomination de madame Marie-Josée Paradis comme administratrice au conseil d'administration de la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.8. Appel d'offres 2025-76 - Aménagement des installations de curling et réfection du bâtiment phase 1 - Centre Henri-Desjardins

2026-70

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2026-03 et d'accorder le contrat d'aménagement des installations de curling et réfection du bâtiment phase 1 - Centre Henri-Desjardins, à Construction Nicolas Avoine (9128-5254 Québec inc.) pour la somme de 6 190 508,46 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-76. L'octroi est conditionnel à l'approbation par le MAMH de la modification au *Règlement 2024-1120 concernant l'aménagement de divers bâtiments municipaux et mandats professionnels - Emprunt de 11 071 910 \$* pour l'augmentation de la dépense et de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.9. Appel d'offres 2025-79 - Réfection de l'enveloppe extérieure - Bibliothèque Alice-Lane

2026-71

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2026-04 et d'accorder le contrat de réfection de l'enveloppe extérieure de la bibliothèque Alice-Lane, à Construction Nicolas Avoine (9128-5254 Québec inc.) pour la somme de 3 163 062,36 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-79. L'octroi est conditionnel à l'approbation par le MAMH de la modification au *Règlement 2022-1049 pour des travaux de réfection bibliothèque Alice-Lane - Emprunt de 3 266 200 \$* pour l'augmentation de la dépense et de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.10. Adoption du Plan de transport et de développement des services - Transport adapté 2025-2027

2026-72

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-08 et d'adopter les prévisions budgétaires 2025, 2026 et 2027 ainsi que la grille tarifaire 2025, 2026 et 2027, le tout contenu dans le Plan de transport et de développement des services - Transport adapté 2025-2027.

Il est également résolu d'adopter le Plan de transport et de développement des services - Transport adapté 2025-2027 et d'en permettre la transmission au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.11. Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 - Porte-parole des municipalités participantes

2026-73

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-09 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau soit la porte-parole de toutes les municipalités participantes au service de transport adapté, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté (PSTA) 2025-2027. Les municipalités participantes étant, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Label et Ragueneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.12. Mise à jour de la Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu du travail

2026-74

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-04 et de procéder à l'adoption de la mise à jour de la Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.13. Remplacement de la résolution 2025-419 - Mandat à l'Union des municipalités pour les assurances collectives du personnel

2026-75

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités et villes, au Code municipal du Québec* et à la Solution UMQ, la Ville de Baie-Comeau et le conseil souhaitent autoriser son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

Attendu que Beneva s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-07 et d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances collectives selon les modalités proposées. Il est également résolu :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville de Baie-Comeau confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord pour ses employés et/ou élus, au choix de la Municipalité;

Que l'adhésion au regroupement Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord sera d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028;

Que la Ville de Baie-Comeau mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels. De par ce fait, le mandat octroyé à la firme Aon prendra fin le 31 mars 2026;

Que la Ville de Baie-Comeau s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Baie-Comeau durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaire inc., dont la Ville de Baie-Comeau joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la Ville de Baie-Comeau s'engage à respecter les termes et les conditions du contrat à intervenir avec la société Beneva à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.14. Liste des embauches - Janvier 2026

2026-76

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-09 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois de janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.15. Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-77

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2026-01 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois de novembre et décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.16. Appel d'offres 2025-67 - Financement crédit-bail - Camion 12 roues de type Roll-off

2026-78

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-07 et d'accorder le contrat de financement crédit-bail à l'entreprise Crédit-bail Spar inc., pour l'acquisition d'un camion 12 roues Roll-off pour la somme de 474 693,40 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-67.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics ou son remplaçant à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.17. Appel d'offres 2026-03 - Camion 6 roues 4X4 de classe 5 à benne basculante

2026-79

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-08 et d'accorder le contrat d'acquisition d'un camion 6 roues 4X4 de classe 5 à benne basculante à Drummondville Ford ltée, pour la somme de 132 255 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2026-03. Ce montant sera financé à même le Fonds de roulement et remboursé sur une période de sept ans.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics ou son remplaçant à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.18. Programme Accélérer la transition climatique locale - Planification et mise en oeuvre de projets issus des plans climat

2026-80

Attendu que le conseil de la Ville de Baie-Comeau a pris connaissance du Guide du programme Accélérer la transition climatique locale - Planification et mise en oeuvre de projets issus des plans climat;

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2026-09 et d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière pour le programme Accélérer la transition climatique locale - Planification et mise en oeuvre de projets issus des plans climat. Il est également résolu que :

- Le conseil municipal de la Ville de Baie-Comeau autorise le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme par la MRC de Manicouagan;
- Le conseil atteste que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Le conseil s'engage à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à la Ville de Baie-Comeau ou aux projets de la programmation;
- Le conseil s'engage, si une aide financière est obtenue, à ce que la Ville de Baie-Comeau paie tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;
- Le conseil de la Ville de Baie-Comeau autorise Mme Julie Malouin, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable à la Ville de Baie-Comeau à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
- Soient transmises à la ministre des Affaires municipales une copie certifiée de la présente résolution et la liste des projets autorisés par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.19. Adoption d'une politique de gestion des plaintes

2026-81

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2026-10 afin d'adopter la Politique de gestion des plaintes.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.20. Dépôt du rapport annuel 2025 sur l'exercice du pouvoir prévu à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation

2026-82

Considérant que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, sanctionnée le 21 février 2024, accorde aux municipalités un pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation de trois logements ou plus de manière dérogatoire à leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a utilisé, au cours de l'année civile 2025, ce pouvoir temporaire pour autoriser trois projets résidentiels;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau se doit de produire une reddition de comptes pour chaque année civile durant laquelle ce pouvoir temporaire a été utilisé;

Il est proposé par : Serge Deschênes

Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2026-11 et d'accepter pour dépôt le présent rapport de reddition de comptes pour l'année civile 2025. Ce rapport sera transmis au ministre responsable de l'habitation et sera publié sur le site Internet de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1. Registre des déclarations concernant la formation des élu(e)s en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

La greffière fait rapport au conseil à l'effet que le maire, Michel Desbiens, les conseillers Sylvain Girard, Serge Deschênes, Bernard Lévesque, Michel Beaulieu et Marc Rainville ainsi que les conseillères Joannie Lajeunesse, Carole Deschênes et Lysandre St-Pierre ont déclaré, dans un registre prévu à cette fin, avoir participé à la formation des élu(e)s en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

7. AVIS DE MOTION

7.1. Projet de règlement abrogeant le Règlement 2015-869 établissant un programme de crédits de taxes pour immeubles industriels dans le parc Jean-Noël-Tessier

AM-2026-03

Le conseiller Marc Rainville donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement abrogeant le *Règlement 2015-869 établissant un programme de crédits de taxes pour immeubles industriels dans le parc Jean-Noël-Tessier*.

Ce règlement est adopté afin de mettre fin au programme de crédit de taxes.

7.2. Projet de règlement modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement

AM-2026-04

Le conseiller Bernard Lévesque donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le *Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement*.

Ce règlement est adopté afin de mieux baliser les demandes d'affichage public.

7.3. Projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

AM-2026-05

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le *Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives*.

Ce règlement est adopté afin de préciser le mode de transmission des ordres du jour et des projets de résolutions aux conseillers et de mettre à jour l'adresse de la greffière pour le dépôt des pétitions.

7.4. Projet de règlement concernant la construction de rues et le prolongement des réseaux municipaux - Parc Jean-Noël-Tessier - Emprunt de 14 533 900 \$

AM-2026-06

Le conseiller Serge Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la construction de rues et le prolongement des réseaux municipaux - Parc Jean-Noël-Tessier - Emprunt de 14 533 900 \$.

Ce règlement est adopté afin de procéder au développement des infrastructures du parc industriel Jean-Noël-Tessier.

7.5. Projet de règlement - Travaux d'immobilisations 2026 - Emprunt de 4 965 100 \$

AM-2026-07

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour travaux d'immobilisations 2026, décrétant un emprunt de 4 965 100 \$.

Ce règlement est adopté afin de procéder à des travaux d'immobilisations, de mise à niveau des bâtiments municipaux et autres travaux divers en 2026.

7.6. Projet de règlement modifiant le Règlement 2024-1120 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 676 740 \$

AM-2026-08

La conseillère Joannie Lajeunesse donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2024-1120 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 676 740 \$.

Ce règlement est adopté en raison de la variation à la hausse du montant des soumissions pour la réfection du Centre Henri-Desjardins.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1. Dépôt d'un projet de règlement abrogeant le Règlement 2015-869 établissant un programme de crédits de taxes pour immeubles industriels dans le parc Jean-Noël-Tessier

2026-83

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

D'accepter pour dépôt le projet de règlement abrogeant le *Règlement 2015-869 établissant un programme de crédits de taxes pour immeubles industriels dans le parc Jean-Noël-Tessier*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement

2026-84

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le *Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

2026-85

Il est proposé par : Bernard Levesque
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le *Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Dépôt d'un projet de règlement concernant la construction de rues et le prolongement des réseaux municipaux - Parc Jean-Noël-Tessier - Emprunt de 14 533 900 \$

2026-86

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant la construction de rues et le prolongement des réseaux municipaux - Parc Jean-Noël-Tessier - Emprunt de 14 533 900 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Dépôt d'un projet de règlement - Travaux d'immobilisations 2026 - Emprunt de 4 965 100 \$

2026-87

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

D'accepter pour dépôt le projet de règlement pour travaux d'immobilisations 2026 - Emprunt de 4 965 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2024-1120 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 676 740 \$

2026-88

Il est proposé par : Bernard Levesque
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2024-1120 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 676 740 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1. Règlement 2026-1147 modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels

2026-89

Considérant qu'il y a lieu de modifier le *Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels* afin d'assujettir la zone 203 I à la procédure d'usages conditionnels;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025;

Considérant que l'adoption d'un premier projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 7 janvier 2026;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 19 janvier 2026;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

D'adopter le *Règlement 2026-1147 modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Règlement 2026-1148 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

2026-90

Considérant qu'il y a lieu de modifier le *Règlement 2003-644 concernant le zonage*;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le *Règlement 2015-880 sur les permis et certificats*;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le *Règlement 2024-1117 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments*;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025;

Considérant que l'adoption d'un premier projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 7 janvier 2026;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 19 janvier 2026;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Marc Rainville

D'adopter le *Règlement 2026-1148 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Règlement 2026-1149 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis

2026-91

Considérant que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (2022, chapitre 25) (projet de loi n° 37) a été sanctionnée le 10 juin 2022 afin de permettre aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles;

Considérant que la sous-section 32.1 de la *Loi sur les cités et villes* encadre l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

Considérant que le droit de préemption est un droit qui permet à la Ville de Baie-Comeau d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se retirer, le cas échéant;

Considérant que le droit de préemption permet à la Ville de Baie-Comeau d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté;

Considérant que les propriétaires des immeubles pouvant être ainsi acquis par la Ville de Baie-Comeau seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 19 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

D'adopter le *Règlement 2026-1149 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Joannie Lajeunesse, conseillère :

- Invite les citoyens à consulter la programmation de la Semaine de la famille qui est disponible sur le site Internet de la Ville.

Madame Émilie Schwartz, quartier Sainte-Amélie :

- Dit un mot concernant le mouvement des cœurs bleus de l'UMQ;
- Invite les citoyens et les élus à la journée dialogue sur l'avenir énergétique de la Côte-Nord et du Québec, qui aura lieu prochainement.

Monsieur Gérard Pourcel, quartier Sainte-Amélie :

- Dit un mot concernant le mouvement des cœurs bleus de l'UMQ.

Monsieur Martin Lafontaine, quartier La Chasse :

- Pose une question sur le déménagement du club de curling dans le secteur Mingan, au Centre Henri-Desjardins;
- Pose une question concernant le règlement d'emprunt pour le parc Jean-Noël-Tessier.

Madame Louise St-Pierre, quartier Saint-Sacrement, représentant le comité d'aide et d'accueil aux personnes ukrainiennes :

- Demande à la Ville de communiquer davantage au sujet du soutien offert aux nouveaux arrivants.

Monsieur Philippe Boudreau, quartier Sainte-Amélie :

- Pose une question concernant la rencontre qui a eu lieu avec le promoteur Marinvest.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-92

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE